

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ENVIRONNEMENT -
Collecte écoresponsable
de petit matériel de
puériculture - Convention
de partenariat avec
l'association La Croix-
Rouge.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
17/09/19

Date d'affichage :
17/09/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 SEPTEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERLOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE. M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jacques HERY représenté(e) par M. Olivier TOURNAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Jean-Marc WEBER, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite sensibiliser le grand public et ses agents, au développement durable, grâce à la mise en place d'une collecte écoresponsable de petit matériel de puériculture, en partenariat avec l'association La Croix-Rouge Française.

Cette collecte serait déployée sur les différents sites de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois qui accueillent du public : le siège de l'Agglomération, Cré@tis, la déchèterie Ouest sise ZAC La Vallée à Saint-Quentin, le pôle communautaire de Clastres, ainsi que dans chaque mairie volontaire des communes de la Communauté d'agglomération.

Un lieu de collecte supplémentaire, dédié aux agents, sera également mis en place au Centre Technique d'Agglomération.

Elle aura lieu du lundi 7 octobre au vendredi 8 novembre 2019. Le petit matériel ainsi collecté, sera mis à disposition des bénéficiaires via l'association.

Les résultats des collectes seront diffusés via les canaux de communication existants au sein de l'Agglo et communiqués à la presse spécialisée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la conclusion de la convention avec l'association La Croix-Rouge Française de Saint-Quentin, selon les modalités fixées au présent rapport ;

2°) d'autoriser M. Le Président à signer ce document.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190923-47178-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/19

Publication : 24/09/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

CONVENTION DE PARTENARIAT

Collecte écoresponsable de petit matériel de puériculture

Entre les soussignées

D'une part :

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois représentée par son Président M. Xavier BERTRAND, dûment habilité, par délibération en date du 23 septembre 2019,

Et, d'autre part :

L'association La Croix Rouge Française, dont le siège se trouve à Saint-Quentin, représentée par M. Miloud EL OUARDIGHI, Président.

1. OBJET :

La présente convention a pour objet la collecte de petit matériel de puériculture auprès des agents de l'Agglomération du Saint-Quentinois et de tout particulier.

2. DUREE :

L'opération se déroulera du lundi 7 octobre au vendredi 8 novembre 2019.

3. LIEUX DE COLLECTE :

Pour les agents et les particuliers : L'Hôtel de l'Agglomération situé au 58 boulevard Victor Hugo (1 point de collecte), le pôle communautaire de Clastres (1 point de collecte), l'espace Créatis (1 point de collecte), la déchèterie Ouest (1 point de collecte) et enfin les communes volontaires membres de l'Agglomération.

Un lieu de collecte supplémentaire pour les agents sera déployé au Centre Technique d'Agglomération (1 point de collecte).

4. OBJETS ACCEPTES :

Aussi, pourront être collectés, propres et en bon état de fonctionnement :

- des chaises hautes pliantes,
- des chauffe biberons,

- de la vaisselle dédiée à la petite enfance,
- des tapis d'éveil / activités,
- des lits parapluies pliants,
- des parcs d'activité pliants,
- des petits pots en verre,
- des biberons en verre,
- des biberons en plastique,
- des égouttoirs à biberons,
- des livres enfants,
- des pots de propreté.

Ce que nous refusons (tout ce qui sera détérioré ou encombrant) :

- des biberons usagés,
- des tétines usagées,
- des matelas,
- le mobilier dédié à la petite enfance (lits, armoires...),
- des baignoires,
- des vêtements,
- des sièges auto,
- des parcs en bois.

5. CONDITIONS DE REMISE DES DONNS :

Il est impératif que le matériel de puériculture ne soit pas détérioré ; qu'il soit complet, propre, en état de fonctionnement et ne présente aucun danger futur pour les utilisateurs.

Tout don considéré comme non utilisable et/ou non présentable sera détruit.

Le petit matériel de puériculture est un don et est donc remis à titre gratuit, il est considéré au sens du code civil comme du matériel abandonné dont la possession ne peut plus être revendiquée par les donateurs ou ceux qui le collectent.

6. FREQUENCES DE COLLECTES :

La collecte aura lieu une fois que le contenant ou le lieu de stockage sera rempli, sur appel de la Mission Développement Durable au 03.23.62.98.49, sise au Centre Technique d'Agglomération 50 chemin d'Itancourt à 02100 Saint-Quentin.

7. RESPONSABILITES

En aucun cas la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois qui procède à la collecte, ne peut être tenue pour responsable de dommages qui se produiraient à la suite de la redistribution de ce matériel ou à son utilisation.

8. FIN DE L'OPERATION

A l'issue de l'opération les parties aux présentes seront destinataires d'un compte rendu de la campagne de collecte qui évoquera les éléments principaux en termes de quantités et de typologie des remises.

L'opération cessera selon ce qui est prévu à l'article 2.

9. LITIGE

En cas d'inexécution partielle ou totale de la présente convention, les parties s'engagent à trouver une issue amiable à leur litige.

Fait à Saint-Quentin, le

La Communauté d'Agglomération
du Saint-Quentinois

L'association
La Croix Rouge Française

Le Président,

Le Président,

Xavier BERTRAND

Miloud EL OUARDIGHI